

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1908

présenté par

Mme Obono, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 1462 de M. Wulfranc

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« chaque année »

les mots :

« tous les ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ici, nous appuyons l'amendement concerné qui vise à encadrer les revenus du président et des membres de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires.

Au-delà de ce sous-amendement rédactionnel, nous souhaitons expliciter le contre-projet que nous défendons pour une réelle réforme du système de retraite.

Nous assumons de penser la retraite comme un temps de l'émancipation individuelle et collective. Repos, recherche intellectuelle, voyages, engagement associatif, vie amicale et familiale, garde des

enfants : la retraite est un nouvel âge de la vie durant lequel nous pouvons nous investir autrement pour soi, ses proches et la collectivité. Nous refusons la logique libérale du point qui suppose que les salaires de début de carrière valent autant que ceux de fin de carrière. Nous réaffirmons que les retraites se basent sur la cotisation et la validation de trimestres acquis. Cinq grands principes fondent notre réforme : la liberté de partir à la retraite à 60 ans, 40 annuités, 10 meilleures années, minimum vieillesse portée au seuil de pauvreté et une retraite au moins au niveau du SMIC pour une carrière complète.